

DATE DE PUBLICATION : 2 septembre 2024

## **LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 27 février 2019 ;

Vu la délégation de pouvoirs donnée du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 1er mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Claude PIOT le 3 avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Christophe BAUD-BERTHIER, directeur de l'Immobilier et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Thierry PARA et à M. Stéphane KUNESCH, adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de l'Immobilier à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur les biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BAUD-BERTHIER, de M. Thierry PARA et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, chef du service au siège (SAS), ou en cas d'absence ou empêchement de M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, à Mme Anne DELAFORGE, ou à M. Albert DUARTE, adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention, tout plan de prévention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SAS, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire, déclarations de travaux et des actes pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BAUD-BERTHIER, de M. Thierry PARA et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à Nathalie PLANAS, responsable de l'unité Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur,

tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités de cette unité, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire, déclarations de travaux et des actes pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation permanente est donnée à :

- Mme Rim ALAOUI et à M. Mathieu BLAS, directeurs de projet à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités de l'unité Action Cadre de Travail Réseau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BAUD-BERTHIER, de M. Thierry PARA et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Xavier CUMIN, chef du service au réseau (SAR) ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CUMIN, à M. Franck TOUATI, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention, tout plan de prévention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SAR, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- MM. Julien GAILLARD et Thierry CHAUGIER, responsables des pôles diagonale nord et sud,
- MM. Julien ZENSS, Samir OUATAH, Laurent VALLET, Lotfi DERDICHE, Cédric WEBER, Nicolas JACQUEY, Abdelhakim SAIFI, Pierre CAMILLERI, responsables des antennes régionales immobilières et de moyens généraux (ARIM),
- M. Yannick GAUNON, chef de projets immobiliers,

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SAR.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BAUD-BERTHIER, de M. Thierry PARA et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à Mme Oriane LEBON, cheffe du service immobilier spécifique (SIS) ou en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Oriane LEBON, à Mme Cécile NIRRENGARTEN, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention, tout plan de prévention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SIS, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, délégation permanente est donnée à :

- MM. Frédéric BODET et Matthieu LE GUILLOU, respectivement chef du pôle travaux et adjoint,
- MM. Romain CHAPISEAU et Nicolas MOHLMANN, respectivement chef du pôle maintenance et service aux occupants et adjoint,

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SIS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BAUD-BERTHIER, de M. Thierry PARA et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. David FOUET, chef du service à Poitiers Hauts Montgorges (SAP), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention, tout plan de prévention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SAP, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Franck LAMBERT, responsable du pôle logistique et administratif,
- M. Eric CHANTIOUX, responsable pôle maintenance et technique,

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SAP.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BAUD-BERTHIER, de M. Thierry PARA, de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Alexandre METIVIER, chef du service transverse (SET), ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre METIVIER, à Mme Pascale CATREVAUX, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention, tout plan de prévention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SET, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Benjamin CHALDOREILLE, responsable du pôle méthode, outils, risques, prévention, hygiène, environnement et énergie (MORPHEE) au SET, ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin CHALDOREILLE, à Mme Aude LEPELTIER, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention, tout plan de prévention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités relevant du périmètre du pôle MORPHEE.

Fait à Paris, le 2 septembre 2024

Claude PIOT